

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
A VOCATION
SCOLAIRE D'ARBOIS**



DECISION D.26.07.03 -06

Objet : Marchés de construction d'une passerelle – Lots 3/4 - 5

La Présidente du SIVOS,

Vu l'article L 5210-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 1^{er} octobre 2020, délégrant à Mme la Présidente toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la consultation réalisée pour la construction d'une passerelle,

Considérant l'avis de la commission d'ouverture des plis du 24 juin 2026,

DECIDE

De retenir les entreprises suivantes :

Lot 3 4 : Ossature métallique Ossature bois et platelage – Marché attribué au Groupement conjoint ALD Construction Bois - ZA Bel Air - 39600 PORT LESNEY et AUER BATIMENT - 11 vole de rivière - 52190 OCEY pour un montant de 178 020.86 €HT, soit 213 625.03€ TTC

Lot 5 : Electricité Courant Fort – Marché attribué à Elec'Conforme - 1 impasse aux bulbes - 39800 POLIGNY pour un montant de 9 380€ HT, soit 11 256.00€ TTC

Arbois, le 03 Juillet 2026

La Présidente,

Cécile BRIOT-GAIDOUZ

